

Congrès de l'ICOLC, la longue transition vers l'open access et la science ouverte



Le congrès annuel de l'ICOLC¹, accueilli par le JISC à Londres en octobre 2018, a eu comme fil rouge la profonde évolution du modèle économique de l'édition scientifique, sous l'influence du développement des publications en *open access* et, plus globalement, de la science ouverte. Proposant des regards croisés sur une problématique partagée partout dans le monde, l'ICOLC s'est donné comme ambition de faire dialoguer à la fois les points de vue ancrés dans les spécificités des pays et les cultures professionnelles, parfois divergentes, des bibliothécaires et de leurs tutelles.

La transition vers l'*open access* a été abordée sous deux angles, d'une part l'achat des ressources électroniques dans le cadre de ce qu'on appelle désormais les accords transformants, autrement dit des contrats liant abonnement et transition des publications vers l'*open access*, et d'autre part les actions politiques favorisant la transformation du modèle de la publication scientifique, ces deux aspects représentant les deux faces d'une même pièce.

L'intervention de l'Association des universités européennes a été révélatrice à cet égard. A la suite de l'enquête sur les *big deals* dans l'Union européenne, première initiative pour cartographier les contrats d'acquisition des publications scientifiques à cette échelle, l'Association conclut sur la nécessité de relier les activités de négociation des ressources et les politiques promouvant la science ouverte. L'un des leviers de la transition vers l'*open access* s'avère être paradoxalement l'inflation des APC², ces frais de publication qui font prendre conscience aux tutelles des réalités économiques de l'édition scientifique : 63 % des universités souhaitent que les futurs contrats d'abonnement aux publications scientifiques prennent en compte les sommes payées pour des APC par les institutions auxquelles les chercheurs sont affiliés.

L'OPEN ACCESS, UN VŒU PIEUX ?

Les chercheurs se montrant peu sensibles aux clauses des contrats, parce que soumis à une logique d'évaluation imposant à tout prix la publication dans des revues prestigieuses, l'ouverture généralisée des résultats de la recherche est aujourd'hui un vœu pieux, malgré le développement de la technologie. La part des publications en *open access* reste faible, à peine plus de 25 % du total des publications en 2016, en dépit d'une légère évolution positive pour la voie dorée. Or cette relative embellie est synonyme d'une double peine : le coût des APC pour rendre les

articles disponibles librement explose, le coût des abonnements ne baisse pas. Devant cette situation, les solutions ne peuvent être que politiques et se situer à un niveau transnational.

Parmi les initiatives rapportées au congrès, on peut citer celle de l'association des universités danoises qui a présenté une proposition de dépôt d'une plainte contre les gros éditeurs scientifiques auprès du commissariat européen à la concurrence³. Une autre piste, venant cette fois-ci de Norvège, consiste à quantifier l'activité de relecture des articles (*peer reviewing*) que les chercheurs assurent bénévolement et de la cadrer institutionnellement, afin de l'utiliser comme monnaie d'échange dans les contrats d'abonnement de chaque pays.

La présentation du Plan national pour la science ouverte par Marin Dacos a été accueillie avec un grand intérêt, puisque la démarche française autour du développement de la science ouverte propose une perspective novatrice, en s'attachant non seulement à l'accès aux publications, mais aussi au droit sur les données de la recherche, qui doivent être aussi ouvertes que possible, et aussi fermées que nécessaire.

Le tour du monde des négociations des *big deals*, passage obligé du congrès de l'ICOLC, a été également l'occasion de confronter des approches différentes, entre les pays privilégiant la voie verte (Danemark) et ceux engagés dans la voie dorée (l'Allemagne)⁴, sans oublier l'approche de synthèse proposée par la France. Quel que soit le choix effectué par les pays, poursuivre ou arrêter les abonnements auprès des plus gros éditeurs scientifiques, une conclusion s'est imposée au fil des nombreux échanges : la situation actuelle oblige les structures documentaires à analyser finement tous les rouages du processus de publication scientifique, ainsi qu'à bien maîtriser la langue des tutelles. Un réel défi à relever.

RALUCA PIERROT

Service Accompagnement
des réseaux Abes
raluca.pierrot@abes.fr

[1] International Coalition of Library Consortia.

[2] Article Processing Charges.

[3] Plainte effectivement déposée.

[4] Pour la définition de ces notions, voir l'article d'Alain Caraco, « *Open access et bibliothèques* », p. 6-7.